



PREAVIS MUNICIPAL 1-2023

Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

Préavis municipal N° 1-2023 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « En Bourloud et Pra Lovat » avec demande de crédit



Adopté en séance de Municipalité du 23 janvier 2023.

Municipal responsable : M. Jean-Marc Genton, Municipal, tél. 079 704 30 18.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal N° 1-2023 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 698'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « En Bourloud et Pra Lovat ».

1. Préambule

Ce remplacement est prévu dans le plan des investissements de la législature 2021-2026, en raison du mauvais état de la conduite. En effet, il y a eu de nombreuses fuites sur cette conduite, principalement des ruptures qui nécessitent l'intervention de nos employés et des pertes d'eau importantes. Une rupture de conduite provoque rapidement un déficit d'eau qui peut atteindre environ 400 m³. A noter que ce changement avait déjà été porté aux investissements de la législature 2016-2021, il n'avait pas pu être réalisé pour cause de travaux plus urgents.

Actuellement, une chambre de liaison relie les réseaux de Forel (Lavaux) et d'Oron, sur le Chemin de Mau Paccot. La Commune d'Oron nous a fait savoir que son nouveau plan directeur de distribution de l'eau supprime ce raccordement, mais garde celui de Chatalet. La chambre sera supprimée.

2. Travaux projetés

Le tronçon à remplacer mesure environ 1'700 m, il est actuellement en fonte de Ø 150 et Ø 125 mm.

Entre les points A et B (voir le plan annexé), la nouvelle conduite sera en PE 100 PN 16 Ø 200/163.6 mm, puis elle sera en PE 100 PN 16 Ø 160/130.8 mm, jusqu'au point D, conformément à notre plan directeur de la distribution d'eau potable (PDDE). L'ensemble de la conduite sera soudé de bout à bout et entièrement enrobé de sable. Son tracé débute au point A par le raccordement sur la conduite existante mise en place en 2015 dans le cadre des travaux d'aménagement de la DCMI « En Albin » dans la parcelle N° 867. Au point B, un Té sera posé pour la liaison avec la conduite reliant la chambre de Chatalet. La vanne sera déplacée en bord de chaussée et le tronçon de conduite y relatif, d'une longueur d'environ 25 m, sera posé en PE 100 PN 16 Ø 200/163.6 mm. Le tracé suit ensuite la conduite existante jusqu'à la parcelle N° 1075 et longe la bordure de la chaussée du Chemin de Mau Paccot afin d'éviter les vergers. La traversée de la chaussée sera effectuée depuis la parcelle N° 818 pour faciliter le passage sous le ruisseau canalisé et rejoindre le point C, emplacement de la chambre de réduction de pression de Pra Lovat pour la liaison sur la Commune d'Oron. Cette dernière sera supprimée comme indiqué dans le préambule. Une nouvelle borne hydrante (BH) sera nécessaire à cet endroit, pour remplacer une prise incendie dans la chambre actuelle.

Toutes les BH seront remplacées, à l'exception de celle située dans la parcelle N° 826, rénovée récemment. Au point A' l'ancienne BH qui avait été conservée sera changée. Sur la parcelle N° 861, la BH sera repositionnée et la prise privée du bâtiment N° ECA 57 sera posée avant la vanne de garde pour permettre le renouvellement d'eau du « bras mort ».

Dans la parcelle N° 1084, la nouvelle BH remplacera celle placée dans la parcelle N° 820 (verger). Au point D, l'emplacement de la nouvelle BH permettra un accès plus aisé.

Deux nouvelles prises pour les bâtiments privés seront posées avant la vanne de garde, permettant ainsi un renouvellement optimal de l'eau et relieront la chambre des compteurs sur la parcelle N° 965.

Tous les raccordements privés seront transférés sur le nouvel axe par le biais de nouvelles vannes.

La fouille sera mise à profit pour la pose d'une gaine de protection de câble en attente en PE Ø 72/60 mm.

Les compagnies Swisscom SA, Romande Energie SA et la société Holdigaz SA seront contactées pour un éventuel intérêt à la participation à ces travaux dans le cadre d'extension ou de réfection de leur réseau. En cas de présence dans les fouilles, elles participeront au prorata du financement des travaux.

3. Coût des travaux

Le montant total des travaux est estimé à environ **CHF 698'000.00 TTC**. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs conseils qui travaille régulièrement pour la Commune. Il se présente de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil – Fouilles sur la chaussée	CHF	97'000.00
2. Travaux de génie civil – Fouilles dans les prés	CHF	209'000.00
3. Travaux d'appareillage	CHF	198'100.00
4. Indemnités pertes de cultures	CHF	9'000.00
5. Frais administratifs et techniques	CHF	61'000.00
6. Prestations géométriques	CHF	8'000.00
7. Suivi pédologique	CHF	7'000.00
8. Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	59'000.00
Montant total HT	CHF	648'100.00
TVA 7,7 % arrondi	CHF	49'900.00
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :	CHF	698'000.00

En ce qui concerne le remplacement des conduites, les subventions de l'ECA sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant des travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. La Commune peut s'attendre à une allocation d'environ CHF 90'000.00.

4. Financement et évolution du plafond d'endettement

Cet objet est totalement attribué au Service de l'eau. Il sera financé par un emprunt d'au maximum CHF 600'000.00, amorti sur 30 ans ; le solde sera pris sur la provision.

Ces travaux figurent dans le plan des investissements de la Municipalité pour la législature 2021-2026 à hauteur de CHF 800'000.00 (sous rubrique changement de conduite Mau Paccot). Le bureau d'ingénieurs a estimé ces travaux à CHF 698'000.00, avant les rentrées de soumissions. Cet investissement ne dépasse pas le plafond d'endettement voté par le Conseil communal le 10 décembre 2021 (préavis N° 8-2021).

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

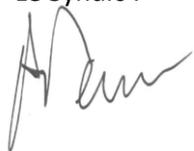
Vu le préavis municipal N° 1-2023,
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

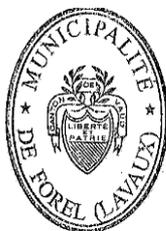
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « En Bourloud et Pra Lovat »
2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 698'000.00 selon le point 4 ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



B. Perret



La Secrétaire :



M. Pidoux

Annexe : 1 plan

Municipal responsable : M. Jean-Marc Genton